

MISE EN VENTE D'UN BIEN COMMUNAL

VU L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2019 PRIS DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE D'APPRÉHENSION DE BIENS SANS MAÎTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE,

VU LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2020 DÉCIDANT DE L'INCORPORATION DE BIENS SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL,

VU L'ARRÊTÉ DU 03 JUIN 2020 PORTANT INCORPORATION DE CES BIENS DANS LE DOMAINE COMMUNAL,

VU LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 06 NOVEMBRE 2020 ET 31 AOÛT 2023 RELATIVES À LA VENTE DU DIT BIEN,

La commune de Prunelli di Casacconi procède à la mise en vente de l'immeuble cadastré comme suit :

Section D - N° 304 – Lieu-dit Prunelli - Surface cadastrale : 305 m2

Cette mise en vente fera l'objet d'une publicité par affichage sur le bien sus nommé, sur le panneau d'informations de la mairie et sur le site Internet de la Commune (<http://prunelli-di-casacconi.fr>)

Les personnes intéressées devront adresser un courrier Recommandé avec Accusé de Réception à la Mairie de Prunelli di Casacconi, **AVANT LE 15 DECEMBRE 2023.**

Les dossiers devront apporter des précisions et seront examinés au regard des critères suivants :

- Réhabilitation rapide du bien
- Conflits cadastraux potentiels dus à l'existence de servitudes
- Usage au titre de résidence principale, secondaire ou location
- Usage familial ou individuel
- Prix d'achat proposé
- Respect du style du village (faire si possible un descriptif détaillé de l'aspect extérieur)

CONTRAINTE :

Les futurs acquéreurs devront s'engager à mettre fin à l'état d'abandon dans lequel se trouve le bien dans un délai de douze mois à compter de l'acte d'acquisition.

Le Conseil Municipal analysera l'ensemble des projets et après délibération procédera à l'attribution de ce bien.

Pour toutes questions ou visites vous êtes priés de contacter :

Le secrétariat : 04 95 36 04 45 – communeprunellidicasacconi@gmail.com